

**Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention**  
**(article L.233-7 du code de commerce)**

<b>FININFO</b>
(Eurolist)

- 1 - Par courrier du 16 juillet 2007, la société Amber Master Fund (Cayman) SPC (1) (P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïman) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 juillet 2007, le seuil de 15% des droits de vote de la société FININFO et détenir 2 395 492 actions et droits de vote FININFO, représentant 18,53% du capital et 18,20% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de la diminution du nombre total de droits de vote, résultant de la mise en œuvre des opérations de cession et d'apport en nature, au bénéfice de la société Financière Jeulin, des actions FININFO détenues par les membres de la famille Jeulin (3) (cf. D&I 207C0620 du 4 avril 2007 et D&I 207C0830 du 9 mai 2007).

- 2 - Par courrier du 17 juillet 2007, complété par un courrier du 20 juillet 2007, les franchissements de seuils suivants ont été déclarés :
- la société par actions simplifiée Financière Jeulin (4) (1 rue Vernier - 75017 Paris) a déclaré avoir franchi à titre individuel en hausse, le 10 juillet 2007, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3 et 50% du capital et des droits de vote de la société FININFO et détenir à titre individuel 6 609 880 actions représentant autant de droits de vote, soit 51,14% du capital et 50,22% des droits de vote de la société (2) ;
  - la société par actions simplifiée Financière Jeulin (1 rue Vernier - 75017 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 juillet 2007, de concert avec les membres de la famille Jeulin (3) et Amber Master Fund (Cayman) SPC, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société FININFO et détenir de concert 9 219 106 actions représentant 9 419 106 droits de vote, soit 71,32% du capital et 71,56% des droits de vote de cette société (2) répartis de la manière suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote théoriques
Financière Jeulin	6 609 880	51,14	6 609 880	50,22
Enfants de Caroline Jeulin-Marchal	213 734	1,64	413 734	3,14
Sous-total famille Jeulin	6 823 614	52,78	7 023 614	53,36
Amber Master Fund (Cayman) SCP	2 395 492	18,53	2 395 492	18,20
<b>Total concert</b>	<b>9 219 106</b>	<b>71,32</b>	<b>9 419 106</b>	<b>71,56</b>

- Monsieur Gérard Jeulin et Madame Mireille Jeulin ont déclaré avoir franchi à titre individuel en baisse, le 10 juillet 2007, les seuils de 50% des droits de vote et de 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société FININFO et ne plus détenir à titre individuel aucun titre FININFO ;
- OFI Info SA a déclaré avoir franchi à titre individuel en baisse, le 10 juillet 2007, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FININFO et ne plus détenir à titre individuel aucun titre FININFO ;
- Madame Caroline Jeulin Marchal (dont ses enfants) a déclaré avoir franchi à titre individuel en baisse, le 10 juillet 2007, le seuil de 5% des droits de vote de FININFO et détenir à titre individuel 231 734 actions FININFO représentant 413 734 droits de vote, soit 1,64% du capital et 3,14% des droits de vote de la société.

Ces franchissements de seuils résultent de ce qui suit :

« Au 30 juin 2007, la famille Jeulin détenait 6 823 614 actions représentant 12 304 614 droits de vote, soit 52,79% du capital et 66,72% des droits de vote de FININFO.

Le 10 juillet 2007, la famille Jeulin (3) a :

- (i) cédé 1 657 518 actions FININFO à Financière Jeulin, et
- (ii) apporté à Financière Jeulin 4 952 362 actions FININFO.

A cette date, la Financière Jeulin, qui ne bénéficie pas de droits de vote double attachés aux actions cédées et apportées, détient 6 609 880 actions représentant autant de droits de vote, soit 51,14% du capital social et 50,22% des droits de vote de FININFO [...].

Mademoiselle Julia Marchal et Monsieur Adrien Marchal, enfants de Madame Caroline Jeulin Marchal doivent encore apporter 213 734 actions FININFO à Financière Jeulin.

A la suite de la réalisation des apports [...] la famille Jeulin détient l'intégralité de sa participation actuelle dans FININFO, via Financière Jeulin qu'elle contrôle à 100%. Les opérations s'analysent comme des opérations de reclassement au sein du concert familial. En raison de la perte de droits de vote doubles, la famille Jeulin a toutefois franchi à la baisse le seuil de 2/3 des droits de vote de la société FININFO [...].

Le 10 juillet 2007, la famille Jeulin, la société Financière Jeulin et Amber Master Fund (Cayman) SPC ont conclu un protocole d'accord et un contrat d'apport prévoyant notamment le dépôt par Financière Jeulin d'un projet d'offre publique d'achat visant la totalité du capital et des droits de vote de FININFO. Du fait de la signature de ce protocole, Financière Jeulin, la famille Jeulin et Amber Master Fund (Cayman) SPC se sont déclarés agir de concert vis-à-vis de FININFO. L'entrée de Amber Master Fund (Cayman) dans FININFO ne modifiera pas la prédominance de la famille Jeulin au sein du concert Financière Jeulin.

Au 10 juillet 2007, à la suite des opérations, ledit concert détient 9 219 106 actions représentant 9 419 106 droits de vote, soit 71,32% du capital et 71,56% des droits de vote de FININFO [...] ».

- 2 - Par le même courrier du 17 juillet 2007 complété d'un courrier du 20 juillet 2007, la société par actions simplifiée Financière Jeulin a effectué la déclaration d'intention suivante :

« La société Financière Jeulin déclare que :

- elle agit de concert avec la Famille Jeulin (regroupant Monsieur Gérard Jeulin, Madame Mireille Jeulin, OFI Info, Madame Caroline Jeulin Marchal et ses enfants) et Amber Master Fund (Cayman) SPC ;
- à la suite d'opérations d'apports et de cessions réalisées par la famille Jeulin à son profit le 10 juillet 2007 dans le cadre de la cession par FININFO de son activité « information financière » à la société suisse Télékurs, elle contrôle FININFO, seule et de concert avec Amber Fund » ;
- elle a déposé, le 10 juillet 2007, un projet d'offre publique d'achat portant sur l'ensemble des actions de la société FININFO qu'elle ne détient pas et, dans l'hypothèse où elle détiendrait au moins 95% du capital et des droits de vote de la société FININFO à l'issue de l'offre, elle a l'intention de mettre en œuvre dès sa clôture une procédure de retrait obligatoire ;
- la famille Jeulin conservant ses mandats sociaux dans la société FININFO, Financière Jeulin ne demandera pas la nomination d'administrateurs dans cette société. »

- (1) Amber Master Fund (Cayman) SPC est une société de droit des Iles Caiman. La gestion d'Amber Master Fund (Cayman) SPC a été confiée à un "Investment Manager", Amber Capital LP, 600 Lexington avenue, 34th floor, New York, NY10022, USA, limited partnership, de droit de l'Etat du Delaware, USA, ultimement contrôlée par Messieurs Joseph Oughourlian et Michel Brogard.
- (2) Sur la base d'un capital composé de 12 926 220 actions représentant 13 161 712 droits de vote, en application du dernier alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
- (3) A savoir Monsieur Gérard Jeulin, Madame Mireille Jeulin, Madame Caroline Jeulin Marchal et ses enfants, et la société OFI Info, société contrôlée par la famille Jeulin.
- (4) Contrôlée par la famille Jeulin à 100%.